



Comité du Pas-de-Calais
de Tennis de Table FTTT

PROGRESS ' CLUB-TT62

DEVELOPP ' CLUBS-TT62

5 000 en 2012



AUGMENTATION DES LICENCIES

4899 en 2011

- le nombre global de licenciés (tous types)
- le nombre de licenciés chez les jeunes (de Poussins à Juniors)
- le nombre de licenciées féminines

- 5 catégories de clubs.
- 3 challenges par catégorie.
- 3 375 Euros de bons d'achats

Explications de l'action
« DEVELOPP ' CLUBS-TT62 »
[Cliquez ici](#)

LICENCIESIONS!

DAUPHIN
Tennis de table dauphintt.com



PROGRESS ' CLUB-TT62

DEVELOPP ' CLUB-TT62

Objectif : Augmenter le nombre de licenciés dans chaque club de Tennis de Table pour atteindre 5 000 en 2012.

Le Ministère des Sports, les Conseils Régional et Départemental ont fait une priorité absolue de l'augmentation du nombre de licenciés.

Au cours de la saison 2007 / 2008, La F.F.T.T a décliné cette priorité dans une action intitulée PROGRESS CLUB et a ouvert une dotation nationale de 20 000 Euros pour récompenser les clubs inscrits dans cette démarche uniquement quantitative. Deux clubs du Pas-de-calais ont été primés, le MJEP ISBERGUES et le LP BULLY-LES-MINES. Malheureusement cette opération a été abandonnée.

La Ligue Nord/Pas-de-Calais a également mis en place un dispositif incitatif équivalent « PROGRESS ' PING » avec plus de 10 000 € de dotation.

Le Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table relaye cette priorité nationale en déclinant l'action PROGRESS CLUB pour les associations du département qui auront les plus fortes progressions de licenciés dans les trois domaines suivants :

- le nombre global de licenciés (tous types)
- le nombre de licenciés chez les jeunes (de Poussins à Juniors)
- le nombre de licenciées féminines.

Des pistes d'augmentation des licenciés :

- Licencier tous les adhérents du club : loisirs, double affiliation....
- Organiser le Premier Pas Pongiste et licencier les 8 premiers de chaque catégorie
- Ouvrez votre club aux publics non compétiteurs : sport en famille, quartiers sensibles, handicapés physiques ou mentaux....et licenciés les avec une licence promotionnelle!

N'oubliez pas l'opération Première Licence Gratuite ! pour les catégories jeunes.

Pour ne pas pénaliser les clubs à l'effectif réduit qui, malgré leurs efforts, n'augmentent leurs effectifs que de quelques unités, et pour ne pas les écarter de cette action, nous avons souhaité classer l'ensemble des clubs en cinq catégories, en fonction des effectifs et doter chaque catégorie du même montant.

Les seuils des catégories :

Effectif du club	Challenge des Licenciés	Challenge des Jeunes	Challenge des Féminines
Moins de 17 Catégorie 1	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)
De 17 à moins 25 Catégorie 2	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)
De 25 à moins 36 Catégorie 3	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)
De 36 à moins 61 Catégorie 4	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)
De 61 à X Catégorie 5	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)	3 meilleures progressions 100 / 75 / 50 (225)
	1 125	1 125	1 125

Trois mille trois cent soixante quinze euros en bons d'achats de notre partenaire DAUPHIN tennis de table

[Règlement](#)

RÈGLEMENT :

1) Participation

L'opération DEVELOPP ' CLUBS TT62 organisée par le Comité départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table, en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais, le Conseil général du Pas-de-Calais et DAUPHIN Tennis de Table, est ouverte à tous les clubs affiliés à la Fédération Française de Tennis de Table, à partir de la deuxième saison d'affiliation, à jour de toutes leurs cotisations.

Tout club dont l'effectif global a régressé de 10% et plus ne pourra pas participer au challenge « PROGRESS'CLUB-TT62 ».

Par contre, un club dont l'effectif global a régressé de moins de 10% mais augmenté dans les catégories féminines et/ou jeunes pourra participer au challenge dans la ou les catégories concernées par sa progression.

2) Modalité d'engagement :

Aucune modalité d'engagement ni de dossier n'est nécessaire. Tous les clubs pouvant prétendre à participer à l'opération DEVELOPP ' CLUBS TT62 ont automatiquement la possibilité de recevoir une dotation dans le cadre de cette opération.

Pour permettre de récompenser les clubs ayant un effectif réduit, cinq catégories d'associations de Tennis de Table sont définies et elles recevront chacune une dotation identique.

3) Les challenges. DEVELOPP ' CLUBS TT62

Trois challenges basés sur les plus fortes progressions en nombre de licenciés sont mis en jeu :

- L'augmentation globale du nombre de licenciés dans le club (tous types de licences)
- L'augmentation du nombre de licenciés jeunes (Garçons et Filles), de la catégorie Poussins à Juniors.
- L'augmentation du nombre de licenciées féminines, dans toutes les catégories.

Nota : sont exclu des challenges « Jeunes » et/ou « Féminines » les clubs dont l'effectif global aura diminué.

4) Dotation du Challenge DEVELOPP ' CLUBS TT62

Pour chaque challenge, et pour chaque catégorie de club, les trois meilleures progressions du nombre de licenciés seront récompensées par la remise de bons d'achats de notre partenaire DAUPHIN Tennis de Table pour une valeur globale de 225 € réparti comme suit :

1^{er} : 100 €

2^{ème} : 75 €

3^{ème} : 50 €

5) Mode de calcul de la progression des clubs :

Pour la saison en cours, la base de départ pour la comparaison est celle du meilleur nombre de licenciés par catégorie des saisons N-1 et N-2 de chaque club du département.

Ces chiffres seront comparés à ceux du 30 mai de la saison 2011/2012.

Exemple pour la saison 2010/2011 :

Club	Saison 2008/2009	Saison 2009/2010	Saison 2010/2011	Augmentation
XVILLE	76	72	78	2

La progression est constatée en nombre de licencié(e)s et non en pourcentage.

En cas d'égalité entre plusieurs clubs, le départage se fera de la manière suivante :

- 1) le club ayant le plus de licenciés dans les catégories jeunes
- 2) le club ayant le plus de licenciées féminines,
- 3) le club ayant le moins de licenciés au total.

Les résultats, les classements et les dotations de chaque challenge PROGRESS CLUB-TT62 seront exclusivement remis lors de l'Assemblée Générale du Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table.

4899 licenciés à la Fédération Française de Tennis de Table en juin 2011, 5 000 en juin 2012, est un chiffre réalisable pour notre Comité si chacun d'entre nous crée les conditions de développement dans son club.

Le Comité Départemental du Pas-de-Calais de Tennis de Table, associé à ses partenaires institutionnels et privés, veut vous y aider.

Alors licenciés dans nos clubs !

[Haut du document](#)